

dépôt 1591

du - 1 JUIN 2012

« 3CI – CROSS CULTURAL CONSULTANTS INTERNATIONAL »
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social : « 6 rue de la Rochefoucauld »
16000 ANGOULEME

RCS ANGOULEME 511 000 739

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 6 AVRIL 2012

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 6 avril 2012 à 18 heures, les associés se sont réunis, au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Michel ROQUES, Président de la société.

Les associés assistant à la réunion ont signé la feuille de présence en entrant en séance qui, après vérification, est certifiée exacte par le président. Cette feuille est tenue à la disposition des associés.

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- ✓ Agrément à donner en vue de transmission d'actions à intervenir,
- ✓ Démission du Président,
- ✓ Nomination du nouveau Président,
- ✓ Pouvoirs à donner

Le président met successivement aux voix la résolution suivante figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, l'assemblée générale décide d'agréer les cessions de droits sociaux suivants :

- ☞ Cessions de 478 actions par Monsieur Jean-Michel ROQUES au profit de Madame Sophie ROBIN ;

Et,

- ☞ Cession d'1 action par Monsieur Jean-Michel ROQUES au profit de Madame Sylvie GALLET ;



En conséquence, l'assemblée générale décide d'agréer Madame Sylvie GALLET en qualité de nouvelle actionnaire de la société à compter de la réalisation des transmissions susvisées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Michel ROQUES de ses fonctions de Président de la Société, effective le 4 avril 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide qu'il sera nommé en remplacement, Madame Sylvie GALLET demeurant Chez Bacle – 16300 SAINT PALAIS DU NE, à effet du 4 avril 2012, sans limitation de durée.

Cette dernière exercera son mandat en conformité des prescriptions légales et réglementaires et dans le respect des statuts de la société.

Madame Sylvie GALLET déclare accepter son mandat et que rien, dans sa situation personnelle, ne l'empêche d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

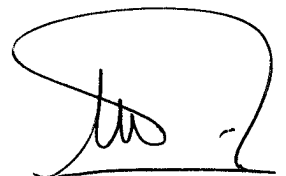
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Cabinet d'Avocats SFP CONSEILS ASSOCIES – 51 route de Royan à SAINT YRIEIX SUR CHARENTE (16710) afin de procéder aux formalités consécutives au texte ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.



"En pour acceptation des fonctions de Président"

